



demain MA COMMUNE



— IDÉES ET SOLUTIONS...



Charte environnementale





■ Introduction

L'urgence environnementale est aujourd'hui une préoccupation croissante de nos concitoyens. En effet, il est désormais reconnu et mesuré que le développement de l'homme bouleverse les grands équilibres naturels.

Depuis plus de 50 ans au travers des différents sommets et conférences internationales, la préservation de l'environnement s'est imposée comme étant un objectif international primordial.

1972 : la Conférence des Nations unies sur l'environnement de Stockholm l'environnement apparaît comme un patrimoine mondial essentiel à transmettre aux générations futures.

1992 : Troisième conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (sommet de la Terre), à Rio de Janeiro. Consécration du terme « développement durable » qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

2005 : Entrée en vigueur du protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne

2015 : conférence de Paris sur les changements climatiques (COP21)

2021 : 6ème rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) révélant une fois de plus des constats alarmants concernant le réchauffement climatique et la multiplication des catastrophes naturelles.

En France, l'intégration de la charte environnementale dans la constitution française en 2004, marque l'importance de l'engagement de l'état.

Elle stipule notamment que:

Article 1er. Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2. Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Mais que serait tout cela sans une implication locale forte associant les élus et les concitoyens ?

C'est pourquoi dès le début du nouveau mandat, en 2020, à l'initiative de la commission environnement, la commune a choisi d'entamer une nouvelle démarche en intégrant la dimension environnementale dans son programme et en proposant des actions concrètes dans la commune.

La commission est composée d'élus, d'acteurs locaux et de citoyens. Elle s'est donné des objectifs afin de tendre vers une commune plus sobre en carbone avec des gains en matière de lien social et de qualité de vie.

Le premier travail de la commission a été de rédiger sa propre Charte environnementale permettant de faire un état des lieux de l'environnement de la commune, de recenser les actions déjà menées et de définir les actions à venir.

Pour ce faire, la commission s'est appuyée sur les préconisations de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME - Ministère de la transition écologique et de l'innovation) et sur la charte proposée par l'Association des maires de France (AMF).

Nous l'avons construite autour des thèmes suivants:

- 01- Produire une énergie propre sur ma commune
- 02 - Économiser l'énergie dans ma commune
- 03 - Diminuer l'empreinte écologique de ma commune
- 04 - Conjuguer développement durable et développement écologique
- 05 - Réduire les déchets et valoriser les biodéchets
- 06 - Végétaliser nos quartiers
- 07 - Se déplacer en innovant dans nos communes.
Mobilité rurale
- 08 - S'adapter au changement climatique
- 09 - Acheter durable

Produire

une énergie propre
sur ma commune



« demain MON TERRITOIRE »



?

Il est important que la commune soutienne les alternatives aux énergies fossiles.

- On équipe le patrimoine communal d'installations alimentées par des énergies renouvelables et on se pose la question à chaque renouvellement d'équipements.
- On valorise les toitures en y installant des panneaux solaires.



Comment faire ?

La mairie s'est dotée d'un véhicule électrique pour assurer tous les déplacements des agents.

Le foyer communal et les bâtiments municipaux sont couverts de panneaux photovoltaïques en produisant l'équivalent du besoin de 12 foyers à l'année sur les 380 que compte la commune.

Nous allons développer cette source d'énergie.

Nous souhaitons inciter les citoyens à développer l'installation et la production d'énergies vertes au moyen de nos supports de communication en promouvant les mises en oeuvre municipales.



Économiser

l'énergie dans
ma commune



Tous les bâtiments publics sont de gros consommateurs d'énergie tant en chauffage qu'en électricité ce qui représente un coût important pour les communes. La commune s'engage à :

Mettre en place un suivi des consommations sur le patrimoine de la commune

- En partenariat avec les acteurs locaux (Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, Eau 17, etc...)

En remplaçant nos vieux radiateurs électriques par un système moins énergivore.

(Système de pompe à chaleur réversible)



Comment faire ?

Convertir l'éclairage public à la sobriété sans remise en cause de la sécurité des personnes.

- La commune est vigilante sur la coupure de l'éclairage public de 22h à 6h du matin.
- Chaque ampoule changée est remplacée par un dispositif LED
- Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux sur la commune, nous investissons dans des candélabres à basse consommation.

Sensibiliser les agents communaux aux bonnes pratiques d'un usage économe.



Diminuer

l'empreinte écologique de ma commune



Diminuer l'empreinte écologique de ma commune

La municipalité peut avoir un vrai impact sur son bilan carbone en investissant et promouvant dans le secteur du bâtiment des constructions à énergies positives ou à haute valeur environnementale.



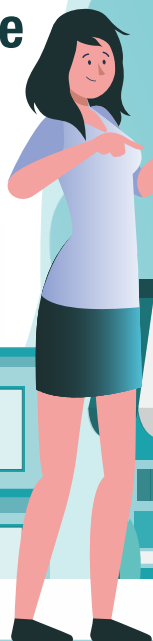
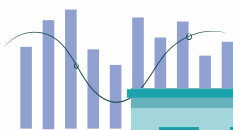
Comment faire ?

- La commune engage des actions dans ce sens avec le projet d'un éco quartier (Le Champ Fleuri) et l'aide à l'implantation d'un pôle éco citoyen.



Conjuguer

développement **durable**
et développement
écologique



Conjuguer développement durable et développement écologique

Il est fondamental de soutenir et faire cause commune avec les acteurs de l'économie locale pour réduire l'impact environnemental en les soutenant dans leurs actions RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Il est aussi indispensable d'associer les habitants de la commune aux initiatives sur la réduction des déchets et les économies d'énergie.



Comment faire ?

- La commune communique régulièrement sur ces sujets dans son bulletin trimestriel.
- Par ailleurs, un projet de :
« Déchetterie/Recyclerie » est en cours, piloté
Par la CDA* (Communauté d'agglomération de SAINTES*)



Réduire les déchets et Valoriser

les biodéchets dans ma
commune



« demain MON TERRITOIRE »

Réduction des déchets

Nous devons améliorer la propreté de nos rues en mobilisant les habitants et en luttant contre les décharges sauvages.



Comment faire ?

- Afin de lutter contre l'incivilité, nous souhaitons organiser périodiquement un ramassage des déchets dans les rues de notre commune. Ces actions seront mises en place sous la houlette de l'Heure Civique en partenariat avec le Collège/Lycée et tous les bénévoles.
- Des Postes d'informations et une sensibilisation régulière sont mis en place sur les différents supports de diffusion de la commune.
- La CDA facilite la mise à disposition de composteurs, accompagnée d'une formation.



Végétaliser

NOS quartiers



?

Nous devons donner plus de place à la nature dans nos communes et favoriser les actions génératrices de petits « poumons verts », bénéfiques pour l'environnement et la qualité de vie.

La commune est engagée dans une démarche « terre saine » qui vise à l'arrêt total des pesticides, fongicides et engrais chimiques dans nos terrains, nos espaces verts et nos cimetières.





Comment faire ?

- Nous souhaitons mettre en place un fauchage raisonné (3 fois par an) afin de préserver la biodiversité faune/flore dans nos talus et fossés tout en assurant les écoulements des eaux pluviales.
- Un jardin participatif éducatif ouvert à tous a été créé et sera développé.
- En projet, un jardin médiéval et l'aménagement d'un espace végétalisé derrière l'église.



Se déplacer

en **innovant**

au sein de ma commune

Mobilité Rurale



Il est important d'imaginer d'autres modes de transport en milieu rural moins polluants pour l'environnement, moins coûteux en favorisant le vélo et la mobilité partagée.



Actions et projets en cours :

- Informations régulières (bulletin trimestriel, site PESSINES, etc..) sur les opérations engagées par la commune ou la CDA*. (Challenge mobilité, aide à l'achat de vélos électriques)
- La réfection de la rue Saint Gilles va permettre la création d'une piste cyclable.
- L'investissement de la CDA* dans la création de pistes intercommunales sur la première couronne.
- La modification du plan de circulation de notre commune dans le cadre de l'amélioration de notre voirie communale.



S'adapter

au **changement
climatique**



« demain MON TERRITOIRE »

Changement climatique

?

Les dérèglements climatiques vont profondément se transformer et bouleverser nos conditions de vie avec des impacts sur l'environnement, les ressources naturelles et agricoles ainsi que la santé.

La commune s'engage à être à l'écoute des solutions proposées et à rester vigilante afin de mettre en place les mesures nécessaires à la meilleure adaptation possible.



Comment faire ?

- Un des premiers points serait de préserver nos ressources naturelles et principalement l'eau en collectant les eaux de pluie partout où c'est possible à des fins de nettoyage et d'arrosage.



Acheter

durable



Les commandes publiques sont un puissant levier d'actions pour faire évoluer l'offre vers des produits plus respectueux de l'environnement et des personnes.



Comment faire ?

Dans ce cadre, nous participons à l'étude pilotée par la CDA sur la faisabilité d'une usine de production d'hydrogène alimentée par des panneaux photovoltaïques.





Cette prise de conscience et cette volonté à développer une démarche environnementale dans notre commune ne sont pas des décisions unilatérales et ne pourront se construire et se développer qu’avec l’investissement et l’implication de chacun d’entre vous.

Cette démarche collective doit se concrétiser au travers de vos suggestions, conseils, propositions et actions que vous pourrez nous apporter en tant qu’expertise citoyenne.

Celle-ci peut se transmettre par un contact direct à la mairie auprès de vos conseillers ou via nos moyens de communication numériques (Site web, journal...).



Mairie de Pessines

**15, rue de Saintonge
17810 PESSINES**

**Tél 05.46.93.68.05
mairie@pessines.fr**

www.pessines17.fr



Imprimé par nos Soins - Ne pas Jeter sur la Voie Publique